

Communiqué de presse

prism'emploi
PROFESSIONNELS
DU RECRUTEMENT ET DE L'INTÉRIM

www.prismemploi.eu
@Prismemploi

17 mars 2017

Hausse de 15 % de la durée d'emploi des intérimaires grâce à l'accord de branche

Trois ans après l'entrée en vigueur de l'Accord de branche¹ à l'origine du Fonds de Sécurisation des Parcours des Intérimaires (FSPI) et du CDI intérimaire, les professionnels du recrutement et de l'intérim ont évalué les résultats des dispositifs.

Véritable outil du développement de l'employabilité des salariés intérimaires, le FSPI a permis de financer en 2015 et 2016, 110 000 actions de formations pour 90 000 salariés intérimaires. Preuve de l'efficacité de ces investissements en formation, la durée d'emploi des intérimaires concernés a augmenté de près de 15 % en 2016, après une augmentation de 5,9 % en 2015.

En parallèle, le nombre de contrats signés en CDI intérimaires a doublé en 2016 par rapport à l'an passé. A fin février 2017, 15 000 contrats ont été signés. L'enquête qualitative menée par Prism'emploi révèle que le profil des signataires tend à se rapprocher de celui des autres intérimaires (âge et qualification).

OBJECTIF ATTEINT DANS LA SECURISATION DES PARCOURS INTERIMAIRES

L'année 2016 est marquée par la montée en puissance du FSPI.

Le nombre d'actions de formations financées a été multiplié par 2,5 par rapport à 2015, atteignant 67 000 (vs 25 000 en 2015). Environ 50 00 salariés intérimaires sont concernés, soit plus du double de l'année précédente (21 000 intérimaires en 2015).

Fixé initialement à 5%, l'objectif d'augmentation de la durée d'emploi des salariés intérimaires concernés par l'accord de branche est largement dépassé en 2016 : + 15 % (après + 5,9 % en 2015).

CHIFFRES-CLESⁱⁱ

110 000 formations financées pour environ **90 000** salariés intérimaires
+15 % d'augmentation de la durée d'emploi pour les intérimaires concernés par l'accord de branche en 2016 (intérimaires ayant travaillé 800 heures et plus)

15 351 CDI intérimaires signés au 28 février 2017

51,5 % des signataires sont des ouvriers non qualifiés, embauchés à **51 %** dans l'industrie

En 2016, la durée moyenne des missions dans le cadre d'un CDII est de **35 jours** (31 jours en 2015).

PLUS DE 15 000 CDI INTERIMAIRES SIGNES A FIN FEVRIER 2017

Autre engagement de la profession en faveur de l'insertion professionnelle des salariés intérimaires, le CDI intérimaire poursuit son essor.

En 2016 selon Prism'emploi, le nombre de contrats signés a été multiplié par 2, dépassant les 10 000 signatures, à mettre en perspective avec les 187 000 créations nettes d'emplois enregistrées sur l'annéeⁱⁱⁱ.

L'étude qualitative menée par l'organisation professionnelle en mars 2017 révèle par ailleurs que le profil sociodémographique des titulaires de CDI intérimaire tend à se rapprocher de l'intérim classique, concernant en majorité des hommes entre 25 et 39 ans. Leur niveau de qualification est cependant moins élevé (51,5 % d'ouvriers non qualifiés).

Pour rappel :
Alimenté par une contribution supplémentaire versée par les entreprises de travail temporaire, qui correspond à 0,5 % de la masse salariale des intérimaires, le FSPI est dédié au financement d'actions de formation et d'accompagnement des parcours professionnels des salariés intérimaires.



Contacts presse

Camille Ruols
Tél : 01 40 41 54 96
Cruols@golin.com
Coralie Ménard
Tél : 01 40 41 56 09
Cmenard@golin.com

A propos de Prism'emploi

Prism'emploi - Professionnels du recrutement et de l'intérim - est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles représentant 90 % du chiffre d'affaires de la profession. 7 250 agences d'emploi et 20 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.

ⁱ L'accord de branche relatif à la sécurisation des parcours professionnels des salariés intérimaires, signé le 10 juillet 2013 est entré en vigueur le 6 mars 2014, après extension.

ⁱⁱ Sources : FPETT et Prism'emploi/Institut Plus Consultants « Caractéristiques des CDII en 2016 », mars 2017

ⁱⁱⁱ Source : INSEE et Prism'emploi.